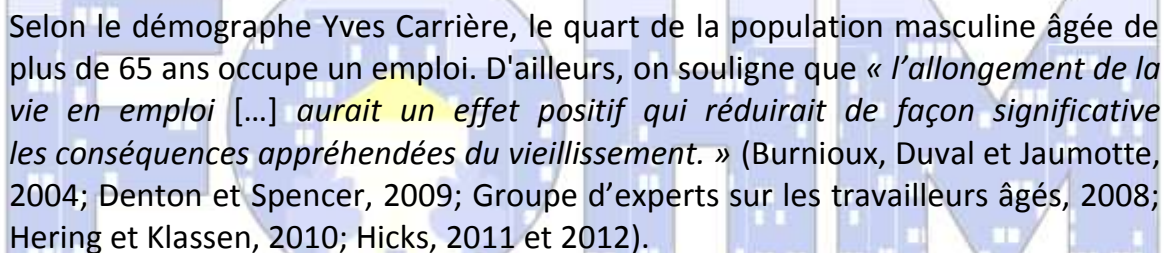


AVOIR 65 ANS ET PLUS AUJOURD'HUI ÉQUIVAUT PARFOIS À UN RÉGIME DE CURATELLE...

Par Claudine Laurin, Directrice Générale de la FOHM

On nous parle sans cesse d'un vieillissement de la population qui, certes est réel, mais qui mériterait quelques nuances. Nous assistons présentement à une opération de prise en charge des aîné-e-s qui dépasse l'entendement : **on oublie que la notion de vieillesse est une notion qui ne peut être immuable dans le temps...**



Selon le démographe Yves Carrière, le quart de la population masculine âgée de plus de 65 ans occupe un emploi. D'ailleurs, on souligne que « *l'allongement de la vie en emploi [...] aurait un effet positif qui réduirait de façon significative les conséquences appréhendées du vieillissement.* » (Burnioux, Duval et Jaumotte, 2004; Denton et Spencer, 2009; Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, 2008; Hering et Klassen, 2010; Hicks, 2011 et 2012).

Parallèlement à cela, nous faisons face à une certification qui stipule que toute résidence accueillant des personnes âgées de 65 ans et + et offrant deux services (sécurité, entretien ménager, loisirs ou service alimentaire) doit être certifiée. On impose à ces milieux d'habitation d'avoir des mitigeurs d'eau afin d'éviter des brûlures : je peux travailler, mais je dois avoir un mitigeur d'eau chez moi !

Que d'incohérences que cette vision et cette certification...

Nous apprenons dans la section *archives* du site du MAMROT que plus de 21 % des élus au titre de maire ont plus de 65 ans et que 27 % des conseillers ont également plus de 65 ans : Je peux gouverner une ville mais je dois avoir un gardien de sécurité et un mitigeur d'eau.

.../...

Moi, qui à la veille de mes 65 ans, ai très peur de vieillir dans une société où « *vieillir = prise en charge* », j'aimerais que l'on considère la vulnérabilité non pas sous l'angle de l'âge, mais sous l'angle de la condition. **Certes, vous direz que c'est ce qui est fait. Et vous avez raison si on prend en considération mon statut social, mon lieu de résidence et mon importance dans la société. De ce fait, il semble que mes 70 ans ne seraient pas considérés de la même façon si j'habitais un OSBL d'habitation...**

La vieillesse est un passage qui se négocie individuellement. Il est très risqué, au chapitre du respect et de l'intégrité des personnes, d'en faire une généralité telle que le fait la Certification.